

# RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL

## D ADJOINTS DE SECURITE

### Conditions d'accès

#### Autres recrutements

Recrutements zonaux/régionaux.

#### Pour s'inscrire le candidat doit :

- avoir entre 18 et moins de 30 ans à la date d'incorporation (plus d'informations dans "Voir plus") ;
- être de nationalité française ;
- être de bonne moralité, le bulletin n° 2 du casier judiciaire ne devant comporter aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées ;
- être en règle avec le Service national, Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex JAPD)

*Les personnes âgées de plus de 25 ans sont dispensées de leur obligation du service national et à ce titre, aucun justificatif n'est demandé aux intéressés.*

*Pour les personnes de moins de 25 ans n'ayant pas accompli leur Journée Défense et Citoyenneté, une attestation provisoire de participation délivrée par le [Centre du Service National](#) doit être fournie.*

- être en bonne condition physique en répondant au profil **SIGYCOP** requis (plus d'informations dans "Voir plus") ;
- être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit ;
- être apte au port et à l'usage des armes.

L'examen médical comporte obligatoirement un dépistage de l'usage des produits illicites dont le résultat doit être négatif.

### Épreuves

Le recrutement et les épreuves de sélection sont organisés par zone de défense et de sécurité : examen du dossier de candidature, tests psychotechniques et physiques, entretien devant une commission

Les épreuves sont réparties en plusieurs phases.

### Examen du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- le formulaire de demande de candidature dûment renseigné;
- une fiche de vœux d'affectation ;
- une lettre manuscrite de motivation ;

- une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- un document justificatif de position au regard du service national ;
- une copie des titres et diplômes obtenus ;
- un certificat médical complété par un médecin au choix du candidat et figurant dans le dossier remis au candidat.

Le candidat dont le dossier a été jugé recevable (*dossier complet et candidat remplissant les conditions d'accès*) est autorisé à participer aux épreuves suivantes.

---

## Tests psychologiques

**Tests psychologiques (2 séries d'exercices).** Ils sont destinés à évaluer le profil psychologique et la capacité à travailler en groupe.

**Commentaire d'une photographie** représentant une scène de la vie courante dit aussi « *exercice de photo langage* ». Il permet de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer de façon correcte en français et à maîtriser la langue écrite.

---

## Épreuves sportives

Le candidat devra être en possession d'un **certificat médical d'aptitude** (datant de moins de 3 mois) délivré par un médecin de son choix.

### Test de résistance musculaire

Maintenir la position de gainage un maximum de temps déterminé :

- 1mn 15 s pour les femmes ;
- 1mn 45 s pour les hommes.

L'arrêt volontaire ou le non-respect des consignes observé ou signalé à 2 reprises, **avant la fin du compte à rebours est éliminatoire.**

---

### Test d'endurance cardio-respiratoire (TECR), appelé aussi « test Luc Léger »

Accomplir des allers-retours sur une distance de 20 m à une vitesse progressivement accélérée et rythmée par des bips.

Pour valider le test, le candidat doit atteindre :

- **palier 4** (vitesse de 10 km/h atteint après 3 mn de course) pour les femmes ;
- **palier 6-15** (vitesse de 11,1 km/h atteint après 5 mn 15 s de course) pour les hommes

**Attention !** Tout échec à l'un des 2 tests est éliminatoire.

---

## Entretien devant une commission

Appréciation de la commission portant notamment sur la motivation du candidat pour l'emploi d'adjoint de sécurité .

*Durée : environ 15mn.*

---

## Visite médicale

Vérification de l'aptitude physique :

- acuité visuelle ;
- aptitude au service actif de jour comme de nuit ;
- aptitude au port et à l'usage des armes.

L'examen médical comporte obligatoirement un dépistage de l'usage des produits illicites dont le résultat doit être négatif.

**Important ! Seul le médecin, lors de la visite médicale sera habilité à déterminer votre aptitude physique à un emploi au sein de la Police nationale.**

---

## Enquête administrative

Destinée à s'assurer de la bonne moralité du candidat, comme c'est le cas pour le recrutement de tous les fonctionnaires de police.

*Au vu des propositions de la commission, l'autorité compétente arrête la liste définitive des candidats agréés.*

*Un contrat d'engagement d'une durée de 3 ans est alors proposé aux candidats agréés*

Conseils

N'hésitez pas à lire tous nos conseils pour bien vous préparer !

## Formation initiale

Une fois les sélections réussies, vous intégrerez une école de police pendant 3 mois.

Lors de votre formation rémunérée, vous apprendrez les bases du métier d'adjoint de sécurité.

En école de police

12 semaines

En services actifs

2 semaines

Durée totale

14 semaines

## Rémunération

En Île-de-France, au 1er janvier 2020, nets/mois

1 402 €

Pendant toute la durée du contrat

(hébergement gratuit lors de la formation)

Hors Île-de-France, au 1er janvier 2020, nets/mois

1 304 €

Pendant toute la durée du contrat

(hébergement gratuit lors de la formation)

## **Mise en place de visite de site**

Nous proposons aux candidats de venir visiter l'hôtel de police, plus précisément pour venir discuter et rencontrer des adjoints de sécurité et des gardiens de la paix en fonction.

Nous proposons les créneaux suivants : vendredi 24 juillet 2020 à 9h ou à 10h

vendredi 7 août 2020 à 9h ou à 10h

vendredi 21 août 2020 à 9h ou à 10h

environ 45min pour voir la vie interne de l'hôtel de police.

Merci de s'inscrire sur la boîte mail suivante : [ddsp38-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp38-communication@interieur.gouv.fr)  
en précisant NOM, PRENOM, Date de naissance et Téléphone portable.